

Coordonnées du bénéficiaire

Nom Prénom

Adresse

Date de naissance

Sexe : féminin - masculin (*)

L'enfant vit chez : ses 2 parents - son père - sa mère - est en garde alternée (*) depuis le :

Habite sur le territoire de la 3CMA depuis le :

Classe :

Coordonnées du père

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

Coordonnées de la mère

Nom Prénom

Adresse
(si différente de celle du père)

Téléphone

Parent demandeur : père - mère - autre (*)

Situation actuelle du parent demandeur : Marié - Veuf - Divorcé - Séparé - Vie maritale - Célibataire - Pacsé (*)
depuis le :

(*) (rayer les mentions inutiles)

Montant figurant sur la ligne 14 : « impôt sur les revenus soumis au barème »
de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Les données recueillies via ce formulaire font l'objet d'un traitement par le CIAS de la 3CMA, dans le cadre du dispositif « chèques culture loisirs » et sur la base de votre consentement. Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Seuls les agents du CIAS en charge de la gestion du dispositif « chèques culture loisirs » ont accès à ces données.

En application de la réglementation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données ainsi que du droit à la limitation du traitement.

Vous disposez à tout moment du droit de retirer votre consentement à figurer au sein de ce dispositif.

Pour exercer vos droits vous pouvez contacter les services concernés à cias@cias-3cma73.com.

Signature :

Pièces à fournir, **en photocopie** :

- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (couples non mariés : fournir les 2 avis d'imposition)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Certificat de scolarité pour les lycéens de plus de 16 ans et les étudiants

Taux de participation

==>

Montant à régler

Demande déposée le :

Carnet réglé et remis le :

DEPOT DES DEMANDES AVEC LE REGLEMENT au CIAS de la 3CMA
Résidence Jean Baghe - 2^{ème} étage - 38 rue Pierre Balmain - Tél : 04 79 64 00 54
LUNDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI de 8 h 15 à 12 h 00

« CHEQUE CULTURE LOISIRS »

Année 2020

Montant attribué




Un chéquier d'un montant de 68,00 € par enfant (1 chèque de 2,90 € - 6 chèques de 2,85 € - et 12 chèques de 4,00 €).




Participation de la famille

La participation de la famille, pour l'année 2020, est évaluée selon un barème ayant pour référence la ligne 14 « impôt sur les revenus soumis au barème » de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

Montant ligne 14 (€)	Participation de la famille	
	en %	en Euros
0	10%	6,80 €
1 à 1000	25%	17,00 €
1001 à 2000	50%	34,00 €
>= à 2001	75%	51,00 €

Liste des prestataires

-  Action Culturelle (Saint-Jean-de-Maurienne)
-  Cinéma Star
-  Centre Nautique

-  Etablissements d'Enseignements Artistiques Maurienne
-  Médiathèque
-  Théâtre en Maurienne